



RÈGLEMENT DES CONCOURS DESSIN ET PHOTO 2024 Thème « L'eau sous toutes ses formes ...»

Chapitre 1^{er} – Règlement général

Article 1 – Organisation

L'ASCE 92 organise au niveau local un concours de dessin et de photo défini par le présent règlement sur le thème de « L'eau sous toutes ses formes ...».

Article 2 – Dates

Intitulé du concours	Date de lancement	Date de fin de concours	Date limite de réception à l'ASCE 92 (délai de courrier inclus)	Date du vote des meilleurs dessins et photos	Diffusion des résultats
Concours de dessin et de photo	16/10/24	18/11/24	18/11/24	19/11/24 salle de réunion du 23ème étage	Samedi 30 novembre 2024 lors de la fête de fin d'année à Nanterre

Article 3 – Participation

Le concours est ouvert à tous les adhérents de l'ASCE 92 et à leurs ayants droits (inscrits sur la carte d'adhérent 2024).

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Article 4 – Transmission des participations

Chaque candidat doit transmettre sa participation au concours pour la date indiquée à l'article 2, et sous la forme précisée à l'article 10.

<u>Par voie postale :</u> DRIEAT / DRIHL ASCE 92 BP 102 - 167-177 avenue Joliot Curie 92013 Nanterre Cedex	<u>Sur place :</u> - dans la case ASCE 92 du bureau du courrier au 20ème étage du CAD - au bureau de Muriel LECAT (23-03)
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Toutes les participations reçues après le 18 novembre 2024 seront considérées comme hors concours mais elles seront néanmoins exposées pour apprécier l'œuvre de chacun.

Article 5 - Modifications éventuelles

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications au règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient immédiatement portées à la connaissance des adhérents.

Article 6 – Application du règlement, litige

L'interprétation et l'application du règlement général et des règlements particuliers sont de la compétence des membres du comité directeur de l'ASCE 92. Ses décisions sont sans appel.

Article 7 - Propriété

Tout en restant la propriété des candidats, l'ASCE 92 se réserve le droit de conserver durant 12 mois certaines œuvres. Les candidats autorisent l'ASCE 92 à utiliser gratuitement celles-ci à des fins de promotion de ses activités sous quelle que forme que ce soit ou de diffusion sur le site internet et la page facebook de l'ASCE 92.

Chapitre 2 – Règlement particulier

Article 8 – Catégories

Le concours dessin comporte 4 catégories :

- Catégorie 1 : les enfants de 2 à 4 ans
- Catégorie 2 : les enfants de 5 à 10 ans
- Catégorie 3 : les enfants de 11 à 15 ans
- Catégorie 4 : à partir de 16 ans

Le concours photo comporte une seule catégorie.

L'âge s'entend au 16 octobre 2024 date du lancement du concours.

Article 9 – Limitation

Chaque participant ne peut proposer qu'une œuvre par concours **dont il est l'auteur**. Il peut donc participer au concours de dessin et au concours de photo.

Article 10 – Récompenses

Les 3 premiers prix de chaque catégorie seront récompensés par des chèques cadeaux :

- 1^{er} prix : chèque cadeau d'une valeur de **40 €**
- 2^e prix : chèque cadeau d'une valeur de **20 €**
- 3^e prix : chèque cadeau d'une valeur de **10 €**

Article 11 – Présentation des participations aux concours :

A – Concours de dessin :

Chaque dessin sera réalisé sur du papier à dessin blanc ou de couleur au format A3 : 29,7 X 42 cm (OBLIGATOIRE).

Seules les œuvres réalisées à l'encre de chine, avec des feutres, crayons de couleurs, crayon mine, fusains, craies, peinture ou crayons pastel.

Les collages, paillettes et autres ajouts ne sont pas autorisés.

Un titre sera donné OBLIGATOIREMENT à l'œuvre sur la face avant du dessin.

Le numéro de l'adhérent, le nom et le prénom de l'auteur et son âge (et non la date de naissance) seront inscrits au dos du dessin.

B- Concours de photos

Les photos pourront être en couleurs ou en noir et blanc.

La photographie sera tirée sur du papier photo en format 18X24 cm au minimum. Sa présentation reste libre.

Le titre de l'œuvre donné par l'auteur devra apparaître sur face avant de la photo.

Le numéro de l'adhérent, le nom et le prénom de l'auteur seront inscrits au dos du dessin.

TOUTE ŒUVRE NE RESPECTANT PAS SCRUPULEUSEMENT LES RÈGLES DE PRÉSENTATION OU LE THÈME SERONT SYSTÉMATIQUEMENT ÉCARTÉES.